

→ DP
→ cab. pref.
J

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

Séance publique du 17 décembre 2020 à 18h00

LE PRESIDENT CERTIFIE :

N°2020-118

**EAU : MOTION POUR
UNE GESTION
PERMETTANT
L'ACCROISSEMENT DE
LA DISPONIBILITE DE LA
RESSOURCE EN EAU
SUR LA BASSIN LOIRE
BRETAGNE DANS SA
PARTIE LOIRE AMONT**

**VOEUX
ET
MOTIONS**

1-Que la convocation de tous les membres en exercice du Comité Syndical a été faite le 10 décembre 2020 dans les formes et délais prescrits par la loi ; que la délibération ci-après transcrite, conforme au texte du registre des procès-verbaux du Comité Syndical a été affichée par extrait, à la porte du siège de Roannaise de l'Eau, Syndicat Mixte d'Eau et d'Assainissement, 63 rue Jean Jaurès à Roanne, et qu'il n'a pas été présenté d'observations.

2-Que le nombre des membres en exercice, au jour de la séance était de 17 sur lesquels il y avait 10 présents, à savoir :

Mr Daniel FRECHET Président, Mr Philippe CHATRE Vice-Président, Mr Aldo MARCUCCILLI Vice-Président, Mr Didier PRUNET, Mr Pascal NERON, Mr Yves TAMIN, Mr Charles LABOURE, Mr Jacky GENESTE, Mr Christian DUPUIS, Mme Fabienne STALARS Délégués titulaires.

Absents avec excuses : Mr Lucien MURZI Vice-Président, Mr Pierre DEVEDEUX, Mme Cécile DONY, Mr Laurent BELUZE, Mr Romain BOST, Mr Daniel CORRE, Mr Gérard MEUNIER.

Secrétaire élu pour la durée de la session : Mr Philippe CHATRE.

A l'ouverture de la séance, M. le Président a déposé sur le bureau de l'assemblée le pouvoir écrit donné à un collègue par les membres du Comité Syndical empêchés d'assister à la séance, de voter en leur nom, par application de l'article L2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

NOM DES MANDANTS	NOMS DES MANDATAIRES
Mr Lucien MURZI	Mr Daniel FRECHET
Mr Gérard MEUNIER	Mr Philippe CHATRE

Le Comité Syndical a donné acte de dépôt.

Monsieur le Président soumet au Comité Syndical le rapport suivant :

Considérant que le comité de bassin Loire Bretagne prépare la mise à jour du schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux pour la période 2022-2027.

En conséquence, il est demandé au Comité Syndical de bien vouloir :

- approuver la motion pour une gestion permettant l'accroissement de disponibilité de la ressource en eau sur le bassin Loire Bretagne dans sa partie Loire amont ;
- autoriser Monsieur le Président ou son représentant à la signer.

ADOpte A L'UNANIMITE

Ont signé au Registre tous les membres présents.

Pour extrait conforme,

Roanne, le

22 DEC. 2020

Le Président

Daniel FRECHET